



Accrochage avec un vehicule de police

Par **olili18**, le **02/06/2009** à **16:27**

Bonjour,rnrnSuite a un leger accrochage avec un vehicule de police banalisé, et n'ayant pas les papiers du vehicule sur moi, j'ai été emmener au poste pour remplir un constat speciale lié au véhicule de l'état qu'il n'avait pas sur eux.rnPeu aimable a mon egard, il ricane de moi devant ces collègues. Je suis conciliant. Des reflexions pesantes disant que je leur fait perdre du temps deviennent incessante. Dans ma grande politesse, je leur dit que je n'ai pas choisi d'endommager un vehicule et encore moins un vehicule de police et que moi aussi je perd du temps parce que je suis censé travailler. Bref réflexions à tout va. En plus on me fait attendre une quinzaine de minutes dans un bureau. Une fois le constat terminé et quelques reflexions en plus qui me font passer pour un criminel, dans sa grande autorité on exige de moi un merci pour ne pas avoir été verbaliser. Je lui dit que j'assume mes erreurs et dans ma grande bonté je dit merci. Et la on me laisse partir. Je fulmine, ma voiture étant a l'autre bout de la ville, je pose la question "vous ne me ramenez pas?".rnOn me repond non. Je lache un "ca c'est pas cool". L'officier de police s'énervé et me menace d'une amende, en me disant qu'il avait perdu du temps et que son service était terminé. Je retorque et sans m'enervé moi aussi j'ai perdu du temps je suis censé etre a mon travail depuis une heure. L'officier me prend a parti dans le hall de police. Vu qu'il etait très sympathique je suis parti. Ma question est simple : n'y a t-il pas des defauts dans cette procédure et surtout a-t-il le droit de me verbaliser après les faits?rnJe tiens a dire que les forces de la police municipale devrait apprendre à etre aimable avec les citoyens.

Par **Tisuisse**, le **02/06/2009** à **18:35**

Bonjour,rnrnVous parlez de la police, sans spécifier s'il s'agit de la police municipale ou de la police nationale. Votre récit ne nous dit pas ce qu'il s'est passé exactement.rnrnAvez-vous, oui

ou non, rempli ensemble un constat amiable ? comment a été provoqué l'accrochage ? les FDO étaient-ils dans une mission ayant un caractère d'urgence ou non ?
Bref, vos renseignements ne sont pas présents et, surtout, il n'y a pas de question posée. Bref, qu'attendez-vous de ce forum ?

Par **olili18**, le **02/06/2009** à **18:57**

Sans vouloir m'enliser dans l'accueil chaleureux que m'a réservé la police.
En fait je voulais juste savoir si la police a la possibilité de dresser un procès verbal pour absence de papiers après les faits. J'anticipe la mauvaise réaction que ce policier a eu à mon égard. Il s'agit bien de la police nationale, en exercice de leurs fonctions, deux policiers, mari et femme faisant leur amplettes à la poste.
La cause de l'accrochage lié à une sortie de stationnement est réellement de ma faute et le constat a été effectué dans ce sens, ce que je n'ai jamais contesté.
Je l'ai même remercié pour le fait qu'il ne m'a pas dressé de procès verbal pour l'absence de papier. Me laissant en plant à l'autre bout de la ville sans véhicule et voyant mon mécontentement le policier m'a menacer de dresser une contravention. Me paraissant quelques peu rancunier je me posais la question de savoir si il avait la possibilité de me dresser cette fameuse contravention après que les faits se soient déroulés.
Et ont-ils tout les droits pour procéder de cette façon plus qu'indécente envers un citoyen.
En vérité je cherche la faille qui servira à me protéger si ce policier me cherche des ennuis. Ce qui ne m'étonnerai guère.